

◆ LE DEVOIR ◆

## ACTUALITÉS



Bijouterie  
**Gambard**  
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Révision du mode de scrutin

## L'ADQ est prête à aller en cour

«Il y a une base pour contester juridiquement»

Près d'un an après la mise sur pied au Canada du Mouvement pour la représentation équitable (Fair Vote Canada), voilà qu'un organisme populaire québécois emboîte le pas. Le Mouvement pour une démocratie nouvelle vient de se mettre en branle en lançant le débat sur une éventuelle révision du mode de scrutin.

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

L'Action démocratique du Québec (ADQ) souhaite entreprendre une démarche juridique afin de contester la légalité de l'actuel mode de scrutin en s'appuyant sur le principe, inscrit à la Charte des droits et libertés, de l'égalité de tous les individus.

Le conseiller du chef adéquate en matière de réforme électorale, André Larocque, a fait cette déclaration mercredi soir lors d'une première assemblée du Mouvement pour une démocratie nouvelle, dont l'objectif non partisan est de remettre en question le mode de scrutin actuel. «Il y a une base pour contester

juridiquement. L'ADQ est disposée à entreprendre une démarche juridique, surtout que le parti a déjà réussi à faire annuler deux dispositions de la loi électorale. [...] Le principe inscrit dans la Charte est violé de façon flagrante», a lancé M. Larocque.

Au cabinet de Mario Dumont, on confirmait hier que le dossier est à l'étude par les conseillers juridiques de l'ADQ. Aucun calendrier quant à une procédure concrète n'a toutefois été arrêté.

## «Démocratiquement infect»

Chose certaine, André Larocque, qui a été sous-ministre à la réforme électorale sous René Lévesque, estime que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour «distorsionne, déforme, brime la volonté populaire». «Il est démocratiquement infect», écrivait même René Lévesque en 1972.

Le plus récent exemple de déficit démocratique, selon M. Larocque, a trait au scrutin général de 1998, où «les libéraux se sont carrément fait voler l'élection». De fait, le Parti libéral du Québec avait obtenu 44 % des voix contre 43 % pour le Parti québécois, qui a pourtant formé le gouvernement. «C'est injuste pour les libéraux mais surtout pour la population», croit M. Larocque.

Ce dernier a souligné que si le mode de scrutin

s'était appliqué lors du référendum de 1995, 80 circonscriptions auraient été remportées par l'équipe du OUI, pour un score de 64 %, contre 45 circonscriptions pour le NON (36 %). «Personne n'aurait acheté ça, mais c'est pourtant ce qu'on fait à toutes les élections», a lancé M. Larocque devant près de 150 personnes, dont plusieurs issues des mouvements de gauche, venues discuter d'une éventuelle révision du mode de scrutin.

Outre M. Larocque, Marie Malavoy, du Parti québécois, Jacques Chagnon, député du PLQ, Paul Cliche, du Rassemblement pour l'alternative politique (RAP), et deux politologues spécialistes de la question, Vincent Lemieux et Henry Milner, ont participé à cette réunion. Aucune formule précise n'a toutefois été discutée. Il s'est tout de même dégagé un certain consensus autour de l'idée d'introduire des modalités de vote proportionnel.

Même si le programme du PQ en compte depuis plus de 30 ans, Mme Malavoy a souligné la complexité d'amorcer une telle réforme «à quelques mois des élections».

M. Chagnon, dont le parti a récemment pris le virage du vote proportionnel, s'est montré intéressé sans pourtant engager le PLQ. M. Cliche a dit souhaiter le réveil de la population sur cette question.